

## Organisation [1]

Le SFA - Syndicat français des artistes interprètes - est un syndicat de défense professionnelle des artistes interprètes (tous sauf les musiciens et les chefs d'orchestre) affilié la Confédération générale du travail. L'adhésion au SFA confère statutairement à nos adhérents la qualité d'adhérents de la CGT. Notre place au sein de la CGT vient de notre adhésion à la Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel, du cinéma et de l'action culturelle CGT (FNSAC). Celle-ci « fédère » l'ensemble des syndicats CGT de la branche professionnelle.

En 1952, le SFA a fondé, avec le British Actor's Equity, la Fédération internationale des acteurs (FIA), estimant depuis toujours que les luttes menées sur le plan national ne sauraient trouver de bonnes solutions si elles ne se nourrissaient pas de ce que ses collègues des autres pays entreprenaient chez eux. Echanges, collaborations, confrontations d'idées sont indispensables dans un environnement numérique où les oeuvres et programmes sont mis en temps réel dans le monde entier et où la marchandisation de la culture menace la diversité culturelle. C'est ce qui explique l'engagement du SFA dans toutes les initiatives nationales et internationales pour l'obtention à l'UNESCO d'une « convention internationale sur la protection, la promotion et le développement de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques

Le syndicat est un syndicat national, constitué d'adhérents directs qui sont regroupés en sections régionales et sections d'entreprises. Ces sections élisent tous les trois ans des délégués à un Congrès, qui détermine les orientations du SFA.

Suite au Congrès, les adhérents élisent un Conseil national, dont la fonction est de mettre en oeuvre ces orientations avec le soutien des artistes interprètes, syndiqués ou non, à la lumière de l'actualité. Le Conseil désigne en son sein un Bureau national, responsable de l'application des décisions du Conseil. Une Délégation générale représente la direction quotidienne du syndicat. Les membres de toutes ces instances sont des artistes interprètes professionnels en activité (retrouvez la liste des artistes élus pour le mandat 2019-2021 ci-dessous).

Une petite équipe de salariés permanents travaille pour les artistes interprètes, sous la direction du Bureau national.

Les sections régionales du SFA tiennent des permanences pour informer les artistes. Dans certaines régions, il y a aussi des antennes départementales.

Par-delà le conseil permanent et la protection des artistes au regard de leurs droits, le SFA, à Paris comme en régions, conduit une réflexion nationale et agit sur les axes revendicatifs qui sont proposés à la profession pour faire face aux enjeux culturels et sociaux auxquels nous sommes confrontés. A cet effet, nous agissons pour l'ouverture d'un débat national et l'élaboration d'une véritable loi d'orientation pour la culture (que ce soit dans le champ du spectacle vivant ou dans celui de l'audiovisuel) afin de redéfinir les missions de service public remplies par les entreprises et établissements culturels nationaux et décentralisés.

Le SFA intervient tant dans le domaine de l'emploi que du social, prenant une part active dans la négociation des conventions collectives, afin de fournir une protection maximale aux artistes interprètes dans tous les secteurs où ils sont appelés à se produire, ainsi que dans les concertations, consultations et négociations nationales et régionales concernant le statut social des artistes interprètes et leur protection sociale.

Fichier attaché



[Composition des instances du SFA | 2025 - 2027](#) [2]

Taille

214.04 Ko

Mot de passe \*

Nom d'utilisateur \*

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

## [Coordonnées du SFA](#)

### **Syndicat Français des Artistes-interprètes**

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)

Site Web : [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)  
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)  
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)  
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)  
[Télévision](#)

## [Coordonnées du SFA](#)

### **Syndicat Français des Artistes-interprètes**

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)

Site Web : [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

## **Accès réservé**

Nom d'utilisateur \*

---

Nom d'utilisateur \*

Mot de passe \*

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

**URL source (modified on 02/06/2025 - 16:29):** <https://sfa-cgt.fr/qui-sommes-nous/organisation>

### Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/qui-sommes-nous/organisation>

[2] [https://sfa-cgt.fr/sites/default/files/sfa\\_-\\_mandats\\_2025\\_-\\_2027.pdf](https://sfa-cgt.fr/sites/default/files/sfa_-_mandats_2025_-_2027.pdf)